

Délibération n°B-2021-78
**Autorisation à donner au président à demander réparation à l'euro symbolique
dans le cadre d'une incivilité lors d'une intervention à Héricourt**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 06 décembre 2021
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration :

Résultats du vote :

Voix "pour" : **4**
Voix "contre" : **0**
Abstentions : **0**

TITULAIRES

	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOT	X	
M. Thomas OUDOT		X

Etaient également présents

M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major

Madame Sylvie JUIN, cheffe du secrétariat de direction du service départemental d'incendie et de secours

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à quatorze heures et quinze minutes, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major du SDIS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le colonel Stéphane HELLEU, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le 31 octobre 2021, vers 23h30, les sapeurs-pompiers du CIP d'HERICOURT sont engagés pour feux sur la voie publique dans le quartier dit « des Chenevières » sur la commune d'HERICOURT.

Le véhicule d'un particulier est totalement embrasé avec risque de propagation à un appartement situé au rez-de-chaussée d'un immeuble avenue Léon Blum, tandis qu'un local à conteneurs à ordures extérieur est en feu rue Jean-Baptiste Clément.

A leur arrivée avenue Léon Blum, le véhicule et l'équipage du PFTSR sont victimes de tirs de mortiers et de jets de pavés de la part de jeunes gens non identifiés.

Si les sapeurs-pompiers sont indemnes, et le véhicule intact, ces faits ne sont pas sans rappeler ceux de la nuit du 14 juillet 2021. Pour rappel, les secours appelés pour feux de poubelles et les forces de l'ordre présentes sur les lieux avaient été caillassés dans le quartier « des

Chenevières ». Vous avez d'ailleurs été amenés à délibérer sur les suites à donner lors de la séance du 11 octobre dernier.

Dans ce contexte, le chef du CIP d'HERICOURT a déposé plainte au nom du SDIS le 17 novembre 2021 pour des faits de violence avec usage ou menace d'une arme sans incapacité. Les six sapeurs-pompiers concernés n'ont en revanche pas souhaité déposer plainte à titre personnel.

Bien que les suites données par le parquet à la procédure n° 2021/006033 ne soient pas encore connues, il convient d'anticiper la tenue d'une audience devant le juge judiciaire.

*
* *

Considérant ma capacité à représenter le SDIS en justice, prévue à l'article L1424-30 du CGCT, je vous demande de bien vouloir m'autoriser dans le cadre de la procédure n° 2021/006033 à :

- Demander réparation du préjudice subi en me constituant partie civile pour le compte du SDIS,
- Fixer le montant de la réparation du préjudice moral subi par le SDIS à l'euro symbolique.

Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, le président du Conseil d'administration à dans le cadre de la procédure n° 2021/006033 à :

- Demander réparation du préjudice subi en se constituant partie civile pour le compte du SDIS,
- Fixer le montant de la réparation du préjudice moral subi par le SDIS à l'euro symbolique.

Le président du conseil d'administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20211214-B-2021-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021

Affichage : 15/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Yves KRATTINGER